

L'audiologue travaille en milieu clinique, en collaboration avec un médecin oto-rhino-laryngologiste (ORL). Il exécute la partie technique de l'évaluation de l'audition et de l'équilibre, à l'aide de tests psycho-acoustiques et électro-physiologiques. Il remet ensuite les résultats de ces tests techniques au médecin, qui pose le diagnostic et établit le plan de traitement pour le patient. L'audiologue évalue donc les fonctions auditives d'une personne mais peut aussi intervenir dans la prévention de traumatismes sonores, la protection de l'audition et participer à des programmes de dépistage de la surdité, par exemple chez les nouveau-nés. Il intervient non seulement auprès de la personne atteinte mais aussi auprès de son entourage et est amené à travailler en collaboration avec d'autres professionnels (logopèdes, psychologues, travailleurs sociaux, etc.).



TARIFS :

Les prestataires du Centre de Santé du Namurois et de l'ISPPC sont conventionnés. Ils appliquent les tarifs officiels.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Toutes nos consultations sont ouvertes à tous, affiliés et non affiliés.

DOCUMENTS À FOURNIR :

Pour toute consultation, merci de vous munir de **vignettes de mutuelle** et de votre **carte d'identité**. **Avant toute consultation chez un spécialiste**, il est préférable de demander l'avis de votre médecin traitant.

PRENDRE RENDEZ-VOUS :

Saint-Servais Notre call center est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h30.

☎ 081/777.000

Philippeville Notre call center est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h.

☎ 071/922.081

CONSULTATIONS :

SAINT-SERVAIS

Chaussée de Waterloo, 182

PHILIPPEVILLE

Rue de France, 35

L'ÉQUIPE :



Madame LEROY

Madame MARION